

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre dernier est approuvé à l'unanimité. Madame POUSSE informe l'assemblée que la MJC a sollicité son assurance pour garantir le véhicule municipal pendant un week-end. Le devis s'élève à 105 €.

II – AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale que Madame la Préfète a présenté aux élus de la commission départementale de coopération intercommunale le 19 octobre dernier et notamment en ce qui concerne le souhait de la commune du Grand Lucé de rejoindre la communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.

Un débat s'engage sur les conséquences du départ du Grand Lucé pour les communes limitrophes qui seront privées de services.

Après en avoir délibéré,

Considérant que la commune du Grand Lucé est dotée de nombreux services et équipements dont dépendent les autres communes de la communauté de communes de Lucé, notamment un centre social avec une spécificité rurale,

Considérant que les communautés de communes ne disposent pas des mêmes compétences,

Considérant que les incidences financières ne sont pas clairement définies,

Après un vote à bulletin secret, par 18 voix, (une abstention),

Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Madame la Préfète, prévoyant le rattachement de la commune du Grand Lucé à la communauté de communes du sud-est du pays manceau.

III – MISE A JOUR DES TARIFS 2016

A – Restaurant scolaire et garderie périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs suivants pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire :

- restaurant scolaire :

- repas régulier :	3,50 €
- repas occasionnel :	4,30 €
- repas adultes :	5,60 €

- garderie périscolaire :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 00 :	1,00 €
- le matin de 8 h 00 à 8 h 35 :	1,00 €
- le soir (goûter compris) :	2,45 €
- le mercredi de 11 h 45 à 12 h 45 :	1,50 €

B – Location de salles communales

Le conseil municipal procède à la révision des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- **Pour les associations communales**

- Gratuité de la grande salle pour la 1^{ère} manifestation dans l'année (hors loto et consommables).
- Loto..... 400 €
- 2^e loto forfait consommables
- Loto lycée gratuit + consommables au réel
- Forfait consommables été 60 €
- Forfait consommables hiver..... 120 €
- Repas dansant (entrée payante)..... 250 € + forfait consommables
- manifestation culturelle ou sans droits entrée.... gratuit + forfait consommables
- caution pour utilisation de la sono 300 €
- bal et manifestation non culturelle..... 150 € + forfait consommables
- Gratuité pour les activités de l'association « Amicale des Parents d'Elèves » (sauf forfait consommables pour les soirées).

- **Généralisations mouvement :**

- ✓ 1^{ère} manifestation gratuite
- ✓ Utilisation de la grande salle : 70 € + forfait consommables
- ✓ Utilisation de la scène : 64 €
- ✓ Assemblée générale : gratuite
- **Pour les particuliers**

	Commune		Particuliers et assoc. de la CCSEPM*	Hors CdC
	Particulier	Professionnel		
SALLE DES GLYCINES <i>Vaisselle incluse</i>				
vin d'honneur (- 6 h)	70 €		100 €	130 €
1 journée (8 h à 6 h)	150 €		200 €	260 €
2 jours	200 €		275 €	360 €
SALLE POLYVALENTE				
SCENE				
Vin d'honneur (- 6 h)	90 €	140 €	110 €	140 €
1 journée (8 h à 6 h)	150 €	215 €	175 €	215 €
2 jours	220 €	320 €	260 €	320 €
GRANDE SALLE				
vin d'honneur (- 6 h)	190 €		300 €	400 €
1 journée (8 h à 6 h)	290 €	740 €	450 €	620 €
2 jours	420 €	1 200 €	700 €	920 €

*Communauté de communes du sud-est du pays manceau

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- **Location de la vaisselle pour la salle polyvalente :**
 - Couvert complet : 0,76 €,
 - Couvert simplifié : 0,30 €.

- Consommables pour la grande salle :
 - Tarifs été (Du 1^{er} avril au 30 octobre) : 0,11 €/Kwh ;
 - Tarifs hiver (Du 1^{er} novembre au 31 mars) :
 - Heures creuses : 0,12 €/Kwh ;
 - Heures pleines : 0,20 €/Kwh.

C – Piscine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer un tarif d'entrée sans distinction du lieu de domiciliation à la piscine à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	Tarifs
visiteur	0,50 €
- 16 ans	1,30 €
adulte	2,60 €
carte – 16 ans	12,5 € Entrée visiteur incluse
carte adulte	25 €

D – Participation pour assainissement collectif :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter le montant de la participation pour assainissement collectif à 2 100 € à compter du 1^{er} janvier 2016.

E – concessions dans le cimetière :

Après en avoir délibéré le conseil municipal procède à la révision des tarifs des concessions dans le cimetière applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- concession cinquantenaire : 300 €
- concession trentenaire (cavurne) : 550 €

IV – EMPRUNT

Un emprunt était inscrit au budget primitif pour financer l'acquisition de propriétés rue des Tulipes. Les ventes ont été signées le 9 décembre.

4 établissements bancaires ont été consultés pour un financement de 130 000 € sur 12 ou 18 mois. Les propositions sont effectuées sur la base de 24 mois dans les conditions ci-dessous :

Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel	Banque Postale
Prêt à taux révisable indexé sur Euribor 3 mois moyenné Taux trimestriel : 0,977 % Durée : 24 mois Frais de dossier : 150 €	Proposition non parvenue	Crédit relais à taux fixe : 0,80 % Durée : 24 mois Frais de dossier : 130 € Remboursement possible à tout moment sans frais	Prêt à taux fixe de 0,99 % Durée : 2 ans Commission d'engagement : 400 euros Remboursement anticipé possible moyennant le paiement d'une indemnité

Le conseil municipal retient l'offre présentée par le Crédit Mutuel et autorise monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

V – PROJET DE FUSION DES BASSINS VERSANTS DU RHONNE ET DU ROULE-CROTTE

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du président du syndicat intercommunal du Bassin du Rhonne relatif à la création d'un syndicat unique de bassin versant entre les lits du Rhonne et du Roule-Crottes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la création d'un syndicat unique de bassin versant entre les lits du Rhonne et du Roule-Crottes.

VI – AFFAIRES DIVERSES

A – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'utilisation des locaux municipaux pour les activités enfance-jeunesse par la communauté de communes du sud-est du pays manceau.

B – Tarif

Un potelet a été endommagé rue des Glycines.

Un devis a été sollicité pour son remplacement (fourniture et pose) qui s'élève à la somme de 174 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 174 euros le tarif à facturer en cas de remplacement d'un potelet endommagé,

C – Dénomination de rues

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- nommer « impasse des Vignes », la voie partant de la rue des Vignes, parallèle à la rue des Coquelicots.
- débaptiser l'allée des Pensées et la renommer « allée des Tilleuls ».

D – Subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde au « comice intercommunal de Brette les Pins » une subvention d'un montant de 1 500 euros.

E – Lettre ouverte auprès de la communauté de communes

Monsieur le maire remet à chaque membre du conseil municipal la lettre ouverte qu'il a rédigée avec le concours des adjoints et des élus communautaires de la commune et qu'il a lue lors de la séance du conseil communautaire le 15 décembre dernier.

F – Divers

Il est proposé de procéder à des replantations pour compenser les coupes d'arbres effectuées ces derniers temps.

Il est envisagé de mettre en place une action « une naissance – un arbre à planter »

Il est rapporté des difficultés relationnelles entre l'association des parents d'élèves et la directrice du groupe scolaire à l'occasion du spectacle de Noël.

Un exercice de confinement a été effectué au groupe scolaire.

L'assemblée fixe les prochaines dates de conseil municipal :

14 janvier – 25 février – 31 mars – 21 avril – 19 mai et 23 juin.

Les entrées à la séance du cinéma du 21 janvier prochain seront assurées par Laurence Prado et Stéphane Fouchard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le maire,
Bernard LAIR